



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DE LA MER

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

Service Environnement Industriel Département Énergie, Sol, Sous-Sol Division Mines et Après-Mines Uranium

Site de Limoges Immeuble Le Pastel 22 rue des Pénitents Blancs – CS 53218 87032 Limoges cedex 1 Tel: 05 55 12 96 16

Courriel: de3s sei dreal-aloc@developpement-durable gouy.[]

Nos réf.: DMAMU-123DEP

Poitiers, le

1 1 DCT 2016

à l'attention de

Monsieur le Préfet de la Creuse 4 place Louis Lacroq 23 000 Guéret

Bordereau d'envoi

Objet: Visites d'inspection de sites miniers en Creus Rapports suite aux visites d'inspection des travaux miniers s Basseneuille		Coussat, Le Monteil et
Désignation des pièces :	nombre :	Objet
Veuillez trouver ci-joints les rapports établis suite aux visites d'inspection réalisées par mes services sur les sites de Coussat, Le Monteil et Basseneuille	3	Pour attribution

Copies: TD (SEI), JH (DE3S), DMAMU, AREVA

BTUMIN



PRÉFET DE LA CREUSE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine Limoges, le 0 5 0CT. 2016

Service de l'Environnement Industriel Département Énergie, Sol, Sous-Sol Division Mines et Après-Mines Uranium

Le directeur

Tél: 05 55 12 96 16

Courriel: de3s.sei.dreal-aloc@developpement-durable.gouv.fr

à

Nos réf. : CMC0108DEP

S.\PRP_DMAMU\00_Organisation_DMAMU\01_Chrono-DMAMU\2016-CMC\Depart\pprct2016_cmc0108DEP-M-Rapport_VI_Basseneuille odt

Monsieur le Préfet de la Creuse

RAPPORT

suite à la visite d'inspection des travaux miniers sur le site de Basseneuille

Site : Ancien site minier de Basseneuille Commune : Bonnat (23) Date de la visite : 7 septembre 2016				
Exploitant : Compagnie Française de Mokta (CFM) représentée par AREVA Après Mines Propriétaire du site : AREVA et particuliers				
24/10/59 : octroi d'un permis de recherche pour 3 ans, renouvelé le 24/10/62 Titre échu				
Travaux miniers souterrains de 1958 à 1963 - 3 731 kg d'uranium				
Représentant la société AREVA Mines : Mme Caroline BENESTEAU, Mme Gwenaelle CADORET Equipe d'inspection de la DREAL :				

Documents référentiels	- courriers DREAL et Préfecture des 27/10/09 et 23/02/10 demandant de s'assurer de la qualité des terrains sous le bâti et de fournir une étude géotechnique
	- Bilan de fonctionnement de la Creuse de 2008 - Contrôles au 2 nd niveau IRSN dans le cadre du programme MIMAUSA de 2011

I - Thème de la visite

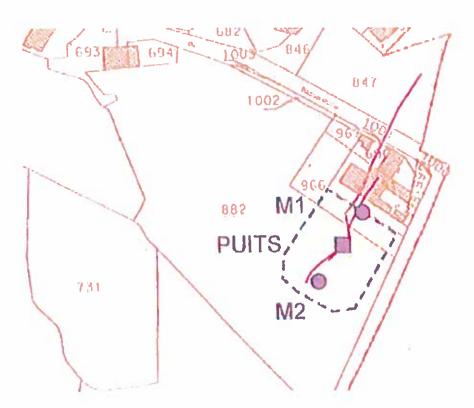
L'ancien site minier de Basseneuille est sous police des mines et réglementé au titre du code minier. Il a été exploité sous le régime d'un permis de recherche accordé à la Compagnie Française de Mokta (CFM), aujourd'hui représentée par AREVA Mines.

Le but de l'inspection est de constater l'évolution du site et le suivi des différentes demandes de la DREAL et de la Préfecture en 2009 et 2010 afin de vérifier si des mesures de surveillance sont nécessaires.

II - Présentation des travaux de réaménagement du site minier

Le site se situe sur la partie amont du bassin versant de la Benaize. Il est localisé en bordure ouest de la RD 1 au sommet d'un coteau dont la pente se dirige vers l'Ouest. Un ruisseau coule en contrebas du site et rejoint le ruisseau de la Chaume, puis l'étang de la Chaume et enfin la rivière La Benaize en rive droite.

Le gisement a été exploité par travaux miniers souterrains pendant 5 ans (1958 à 1963) sur deux niveaux de galeries de faible profondeur (respectivement à 15 mètres et 25 mètres de la surface), un puits (P1) et deux montages (M1 et M2).



Extrait du Bilan de fonctionnement 2008 - Site de Basseneuille

Les ouvrages de liaison fond-jour (puits et montages) ont été remblayés directement à la fin de l'exploitation de ce petit chantier (production de 3,7 t d'uranium).

En 2010, les emplacements du puits P1 et du montage M2 présentaient un léger affaissement. Le montage M1, situé dans le jardin d'une maison voisine du site (parcelle n° 966), est recouvert d'une dalle bétonnée, réalisée au moment du percement du puits afin de consolider le pignon de la grange située sur la parcelle.

Compte tenu de la présence d'une maison d'habitation sur la parcelle n° 691 à l'aplomb de travaux miniers de très faible profondeur (-15 m), la DREAL a demandé à AREVA de procéder à une étude d'aléas sur le site afin de s'assurer de la qualité des terrains sous le bâti. Une analyse géotechnique a été produite le 5 février 2010 et des sondages complémentaires ont été réalisés en mars 2010. L'exploitant a conclu en l'absence de risque pour le bâti.

Toutefois, par précaution, AREVA a racheté en 2011 les parcelles concernées (n° 691, 966 et 998) et l'ensemble des bâtiments a été démoli en 2013. Ne subsiste aujourd'hui que la maison sur la parcelle n° 690, construite avant l'exploitation minière et appartenant à un propriétaire privé.

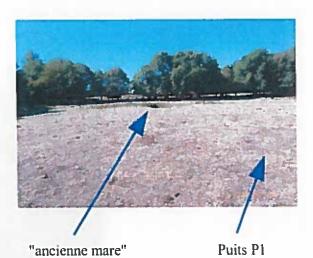
III - Relevé des observations lors de la visite d'inspection du 7 septembre 2016

Le jour de l'inspection, il a pu être constaté que :

• la parcelle n° 882, sur laquelle sont situés le montage M2 et le puits P1, est destinée à l'élevage,

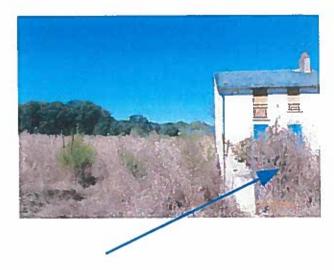


parcelle nº882



- à l'emplacement de l'ancien puits P1, il existe un léger affaissement d'une vingtaine de centimètres,
- les montages M1 et M2 n'ont pu être localisés précisément,





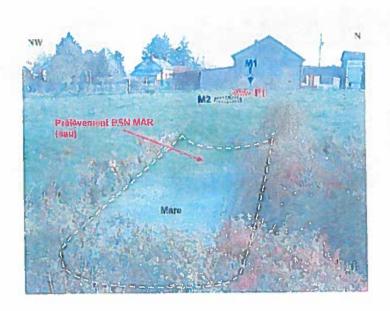
parcelle nº 966

parcelle nº 690

• il ne subsiste aujourd'hui que la maison de la parcelle n° 690 dont une galerie passe à l'aplomb du jardin, à l'arrière de la maison.

Analyses radiologiques des eaux

Des analyses des eaux dans la mare et dans le ruisseau en contrebas du site ont été faites par AREVA en 2008 dans le cadre du bilan de fonctionnement.



Extrait du Bilan de fonctionnement 2008 - Site de Basseneuille

Année	BSN MAR Mare sur le site de Basseneuille		BSN RU Ruisseau en contrebas du site de Basseneuille			
	рН	U ₂₃₈ en µg/l	Ra ₂₂₆ en Bq/l	рН	U ₂₃₈ en μg/l	Ra ₂₂₆ en Bq/l
2008	6,3	1,8	0,42	5,7	2	0,06

Les valeurs observées par AREVA sont cohérentes avec celles usuellement mesurées dans les eaux de surface dans des environnements géologiques comparables.

V - Conclusions à l'issue de la visite d'inspection

La visite d'inspection a permis de constater que les demandes faites à AREVA suite à l'inspection de 2010 avaient été suivies d'effet.

Il est toutefois demandé à AREVA de surveiller l'affaissement constaté à l'aplomb du puits P1.

De plus, il est demandé à AREVA de fournir un plan compteur de l'ensemble du site d'ici la fin de l'année 2016.

